

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 4 décembre 2018, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Philippe Guénette, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Béatrice Ronvaux, Ronald Tremblay, ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

ABSENCE : aucune

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général intérimaire, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Annie De Noury, directrice du Service des ressources éducatives, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques et Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-033-12-18

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
 - 5.1. Présentation des candidats à la fonction de commissaires
6. Points de décision
 - Direction générale
 - 6.1. Nomination pour deux postes de directeur général adjoint ou directrice générale adjointe (reporté à la séance en ajournement du 18 décembre 2018)
 - 6.2. Mandat à la FCSQ / Gestion du dossier de l'action collective sur les frais chargés aux parents
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.3. Nomination de trois commissaires
 - 6.3.1. Circonscription n° 8 / Saint-Bruno-de-Montarville
 - 6.3.2. Circonscription no 9 / Chambly
 - 6.3.3. Circonscription n° 11 / Une partie de Boucherville
 - 6.4. Composition du Comité exécutif, durée du mandat de ses membres et nominations
 - Service de l'organisation scolaire
 - 6.5. Modification à l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire à Saint-Amable / Nom de l'école
 - Service des ressources matérielles
 - 6.6. Autorisation d'un contrat gré à gré pour les services professionnels en architecture pour le projet 9055-100, Réfection de l'enveloppe, accessibilité universelle et réaménagement intérieur au Centre d'intégration La Traversée

Service des ressources informatiques

6.7. Nomination de deux coordonnateurs sectoriels de la gestion des incidents

7. Points d'information (néant)
8. Affaires diverses
9. Protecteur de l'élève / Avis
 - 9.1. Avis du protecteur de l'élève (huis clos)
10. Parole au public
11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents
 - 12.2. Parole aux autres commissaires
13. Ajournement de la séance au 18 décembre 2018 à 18 h 30

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-034-12-18

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

5.1 Présentation des candidats à la fonction de commissaire

Une vingtaine de candidats aux postes de commissaires des circonscriptions numéros 8, 9 et 11, pour lesquelles il y a nomination ce soir, sont invités à prendre la parole afin de se présenter.

Autres intervenants

Un citoyen de Saint-Bruno-de-Montarville demande quels sont les échanges ayant cours présentement avec cette municipalité, concernant un possible partenariat visant à développer un complexe sportif rattaché à l'école secondaire du Mont-Bruno. Il fait état du point de vue d'un groupe de citoyen opposé au projet dans sa forme actuelle.

Madame Hélène Roberge fait état des derniers échanges informels tenus avec la ville de Saint-Bruno-de-Montarville. À ce jour, il n'y a pas eu de demande formelle concernant un complexe sportif, mais des échanges sont en cours concernant un terrain de soccer à côté de l'école secondaire du Mont-Bruno. Elle indique que, lors des échanges informels tenus sur ces deux sujets, la Commission scolaire des Patriotes a mis de l'avant l'intérêt des élèves sans s'immiscer dans les processus décisionnels qui appartiennent à la Ville.

6. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

6.1 Nomination pour deux postes de directeur général adjoint ou directrice générale adjointe

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 18 décembre 2018.

6.2 Mandat à la FCSQ / Gestion du dossier de l'action collective sur les frais chargés aux parents

Madame Hélène Roberge, présidente, présente ce dossier.

6.2.1 Dossier de l'action collective sur les frais chargés aux parents / Refus de mandater la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

Considérant l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire des Patriotes, concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-0000007-138 des registres de la Cour supérieure);

Considérant les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par monsieur Éric Blackburn et maître Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

Considérant l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par monsieur Éric Blackburn et maître Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

Considérant la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve (résolution numéro CG 18/19-28), l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de monsieur Éric Blackburn, de maître Iris Montini et de l'Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilités ait lieu;

Considérant que la FCSQ a, à quelques reprises, laissé présumer lors de discussions ou d'une rencontre auxquelles participaient les présidentes de la Commission scolaire des Patriotes et des Hautes-Rivières, monsieur Éric Blackburn et maître Iris Montini, ne pas posséder les ressources nécessaires à même son organisation permettant d'assumer de façon sécuritaire cette responsabilité;

C-035-12-18 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

Que la Commission scolaire des Patriotes :

- Informe la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) qu'elle ne lui accorde aucun mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents;
- Informe les procureurs au dossier qu'elle poursuivra la gestion du dossier de l'action collective et leur demande ainsi d'être, conjointement avec la FCSQ, informée des orientations, actions envisagées et toute autre démarche effectuée ou envisagée dans le dossier et soit ainsi en tout temps, conjointement avec la FCSQ, destinataire des correspondances traitant dudit dossier;
- Remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour, plus particulièrement maître Iris Montini et monsieur Éric Blackburn, qui par leur engagement et leur expertise en ont été les acteurs principaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2.2 Dossier de l'action collective sur les frais chargés aux parents / Insatisfaction de la Commission scolaire des patriotes envers la Fédération des commissions scolaires du Québec quant à la compensation accordée

Considérant l'action collective sur les frais chargés aux parents intentée contre 68 commissions scolaires;

Considérant la prise en charge du dossier pendant plus d'un an par maîtresse Iris Montini, directrice adjointe au Service du secrétariat général et des communications / directrice générale adjointe de la Commission scolaire des Patriotes (CSP) et de monsieur Éric Blackburn, président de l'Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS) et directeur général de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (CSDHR);

Considérant le vote unanime des 68 commissions scolaires lors des rencontres des présidences et directions générales (PDG) de novembre 2017 et de mars 2018 leur confiant le mandat de mener à terme les négociations d'une transaction et les travaux nécessaires à sa mise en œuvre;

Considérant leur engagement et leur leadership dans toutes les étapes de ce dossier, notamment dans la préparation et l'animation de rencontres des PDG et les liens et suivis avec les divers avocats au dossier, les représentants des compagnies d'assurance, des fédérations des commissions scolaires francophones et anglophones, du bureau de la sous-ministre, des représentants du cabinet du ministre et du ministre lui-même, en plus de représentants d'autres ministères concernés par l'action collective, des représentants de la société GRICS et des commissions scolaires;

Considérant que les 68 commissions scolaires visées par l'action collective sont toutes bénéficiaires du travail exemplaire exécuté par maîtresse Iris Montini et monsieur Éric Blackburn dans ce dossier et de l'entente qui en a résulté;

Considérant que la CSP a été privée de la présence de maîtresse Iris Montini et que la CSDHR a été privée de la présence de monsieur Éric Blackburn pour une période approximative de 175 jours au cours de l'année scolaire 2017-2018 et de plus de 35 jours depuis le début de l'année scolaire 2018-2019;

Considérant que la CSDHR et la CSP n'avaient pas à assumer seules les impacts causés par l'engagement intensif de maîtresse Iris Montini et monsieur Éric Blackburn pour le pilotage de ce dossier exceptionnel qui les a tenus loin de leurs responsabilités et obligations au sein de leur commission scolaire respective;

Considérant la demande faite conjointement par les présidentes de la CSP et de la CSDHR dans les lettres du 13 juillet 2018 et du 19 octobre 2018 et lors de présentations devant le Bureau de direction de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) le 24 août 2018 et devant le Conseil général de la FCSQ le 25 août 2018 afin d'obtenir une compensation pour l'absence de maîtresse Iris Montini et de monsieur Éric Blackburn;

Considérant que cette demande a été discutée à huis clos lors de la rencontre du Conseil général du 20 octobre 2018 et que la résolution numéro CG 18/19-27 a alors été adoptée à l'unanimité à l'effet que la FCSQ verse conjointement, à la CSP et à la CSDHR, un montant de 26 673,76 \$ pour l'implication de maîtresse Iris Montini et de monsieur Éric Blackburn dans le dossier de l'action collective sur les frais chargés aux parents et que ce montant soit versé à titre de règlement final et complet de toute réclamation que pourrait avoir l'une ou l'autre de ces commissions scolaires quant aux travaux effectués dans le cadre de l'action collective;

Considérant que ce montant ne représente qu'une faible partie du montant réel que représentent toutes les heures investies par maîtresse Iris Montini et par monsieur Éric Blackburn dans ce dossier;

Considérant que ce dossier aurait normalement dû être pris en charge dès le début par la FCSQ dont les Règlements généraux stipulent au point 1.1.1 que

« La Fédération a pour but de promouvoir les intérêts de l'éducation et, à cette fin, elle se propose (...) de prendre toute initiative susceptible **de défendre, protéger et développer les intérêts de ses membres et de l'ensemble des commissions scolaires du Québec** ».

Considérant que le dossier de l'action collective est assurément le plus gros dossier de défense commune que les commissions scolaires ont eu à régler;

C-036-12-18 Il est proposé par monsieur Gaétan Marcil :

De signifier au président de la Fédération des commissions scolaires du Québec et aux membres du Conseil général de la FCSQ la profonde insatisfaction de la Commission scolaire des Patriotes relativement à la faible compensation accordée conjointement à la CSP et à la CSDHR dans la résolution adoptée par le Conseil général le 20 octobre 2018;

De dénoncer le fait que la FCSQ n'a jamais accepté de prendre ce dossier en charge en temps opportun malgré les demandes faites en ce sens et malgré que cela fait partie de ses buts.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

6.3 Nomination de trois commissaires / Procédure d'élection

Madame Hélène Roberge explique la procédure d'élection suggérée.

Considérant l'obligation du Conseil des commissaires de procéder à la nomination de trois nouveaux membres;

Considérant que le Conseil des commissaires s'est donné des Règles de procédures d'assemblée en vertu de la résolution n° C-109-06-18 adoptée le 5 juin 2018;

Considérant que ces Règles prévoient les procédures d'élection applicables :

- Pour la nomination du vice-président du Conseil des commissaires,
- Pour le choix des membres du Comité exécutif et des autres comités,
- Pour la désignation des représentants du Conseil des commissaires au sein d'organismes extérieurs;

Considérant qu'il convient d'appliquer ces Règles à la nomination des nouveaux membres du Conseil;

C-037-12-18 Il est proposé par Valérie La Madeleine :

D'appliquer les règles relatives au choix des membres du Comité exécutif telles qu'établies à la section 12 des Règles de procédure pour les assemblées du Conseil des commissaires telles qu'adoptées le 5 juin 2018, aux fins de la nomination des nouveaux membres du Conseil des commissaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mesdames et messieurs les commissaires procéderont ce soir par scrutin secret à l'élection de trois nouveaux membres du Conseil parmi les vingt-sept candidatures reçues.

Pour chacune des circonscriptions, le candidat devra recueillir la majorité des voix exprimées par les membres présents et ayant droit de vote.

Aux fins de ce processus, tous les noms des candidats sont affichés à l'écran.

Désignation de deux scrutateurs ou scrutatrices

Madame Hélène Roberge invite l'assemblée à désigner deux scrutateurs ou scrutatrices.

C-038-12-18

Il est proposé par monsieur Alain Langlois de nommer monsieur Pierre Girard et madame Ondine Gazzé à titre de scrutateurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3.1 Nomination d'un commissaire / Circonscription n° 8 (Saint-Bruno-de-Montarville)

Scrutin et décompte

On procède à un premier tour de scrutin.

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter le point 6.5 dans l'attente du résultat du premier tour de scrutin.

Service de l'organisation scolaire

6.5 Modification à l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire à Saint-Amable / Nom de l'école

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant le processus de consultation mis en place pour le choix du nom à donner à la nouvelle école primaire à Saint-Amable;

Considérant la recommandation du conseil d'établissement pour la dénomination de la nouvelle école primaire à Saint-Amable;

Considérant la recommandation du conseil d'établissement pour la dénomination de l'immeuble de la nouvelle école primaire à Saint-Amable;

Considérant la vérification effectuée auprès de la Commission de toponymie sur le nom recommandé;

Considérant l'analyse de cette recommandation effectuée par les membres du Conseil des commissaires lors de la séance de travail tenue le 27 novembre 2018;

C-039-12-18

Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

D'apporter les modifications suivantes à l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire à Saint-Amable :

— Nom de l'école : Le Rocher

— Nom de l'immeuble : Le Rocher

De modifier en conséquence le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, la Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2018-2019 ainsi que l'acte d'établissement du Centre de formation du Richelieu.

Monsieur Normand Boisclair demande le vote.

Votent pour : 10

Votent contre : 3

S'abstient : 0

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Résultat du scrutin / Circonscription n° 8 (Saint-Bruno-de-Montarville)

Au terme du premier tour de scrutin, madame Hélène Roberge annonce que madame Sylvette David a obtenu la majorité des voix exprimées.

Considérant la démission d'un membre du Conseil des commissaires représentant la circonscription n° 8 (Saint-Bruno-de-Montarville);

Considérant que cette démission était effective le mercredi 7 novembre 2018, soit quatre ans après la dernière élection scolaire générale tenue le 2 novembre 2014;

Considérant la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* (LQ 2018, chapitre 15), adoptée le 6 juin 2018, qui prévoit que l'élection scolaire générale qui devait se tenir le 4 novembre 2018 est reportée au 1^{er} novembre 2020 et que dans l'intervalle, une vacance à un poste de commissaire est comblée par le conseil des commissaires, plutôt que par la tenue d'une élection partielle;

Considérant que le Comité de parents a été consulté;

C-040-12-18 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

De nommer madame Sylvette David commissaire de la circonscription n° 8 de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3.2 Nomination d'un commissaire / Circonscription n° 9 (Chambly)

Scrutin et décompte

On procède à un premier tour de scrutin.

Résultat du scrutin / Circonscription n° 9 (Chambly)

Au terme du premier tour de scrutin, madame Hélène Roberge annonce que madame Mélanie Demers a obtenu la majorité des voix exprimées.

Considérant la démission d'un membre du Conseil des commissaires représentant la circonscription n° 9 (Chambly);

Considérant que cette démission était effective le mercredi 7 novembre 2018, soit quatre ans après la dernière élection scolaire générale tenue le 2 novembre 2014;

Considérant la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* (LQ 2018, chapitre 15), adoptée le 6 juin 2018, qui prévoit que l'élection scolaire générale qui devait se tenir le 4 novembre 2018 est reportée au 1^{er} novembre 2020 et que dans l'intervalle, une vacance à un poste de commissaire est comblée par le conseil des commissaires, plutôt que par la tenue d'une élection partielle;

Considérant que le Comité de parents a été consulté;

C-041-12-18 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

De nommer madame Mélanie Demers commissaire de la circonscription n° 9 de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3.3 Nomination d'un commissaire / Circonscription n° 11 (Une partie de Boucherville)

Scrutin et décompte

On procède à un premier tour de scrutin.

Dans l'attente du résultat mesdames et messieurs commissaires conviennent de traiter le point 6.6.

Service des ressources matérielles

6.6 Autorisation d'un contrat gré à gré pour les services professionnels en architecture pour le projet 9055-100 / Réfection de l'enveloppe, accessibilité universelle et réaménagement intérieur au Centre d'intégration La Traversée

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant l'ensemble des travaux de réfection et d'aménagement à réaliser au Centre d'intégration La Traversée, un des points de service du Centre de formation du Richelieu;

Considérant que la problématique d'instabilité de la maçonnerie des façades et de la non-conformité de l'escalier de secours extérieur sont connues depuis 2015;

Considérant que le budget disponible en 2017 était insuffisant pour réaliser les travaux ciblés;

Considérant la nécessité de rendre accessible universellement le bâtiment du Centre d'intégration La Traversée;

Considérant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé la demande de budget supplémentaire pour rendre le bâtiment accessible universellement à l'hiver 2018;

Considérant que la réalisation d'un appel d'offres qualitatif pour services professionnels repousserait la réalisation des travaux en 2020 et impliquerait une perte financière d'environ 40 000 \$ pour la Commission scolaire des Patriotes pour des services déjà rendus;

Considérant que l'évaluation budgétaire du projet dans son ensemble représenterait des honoraires d'environ 92 000 \$ auxquels devrait s'ajouter une somme d'environ 10 000 \$ afin de reprendre les relevés requis pour la réalisation des plans et devis. La somme globale qui serait dépensée de cette manière serait d'environ 102 000 \$.

Considérant que, même en excédant le seuil d'honoraires permis par la loi, les honoraires de 125 000 \$ payés à la firme d'architecture G. Carazzato, architecte serait tout de même moins élevés que la somme des honoraires à payer à la firme retenue par appel d'offres après considération des sommes déjà déboursées;

Considérant que l'octroi d'un mandat pour services professionnels à une firme d'architecte différente pour la réalisation des plans et devis pour le plateau de travail de buanderie et la décontamination des lieux repousserait d'autant plus ces travaux;

Considérant que la firme d'architecture G. Carazzato, architecte a jusqu'à présent travaillé sur l'ensemble des plans et devis requis pour procéder aux travaux;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1 a.13 par. 4), le dirigeant de l'organisme, en l'occurrence le Conseil des commissaires, peut autoriser un contrat de gré à gré lorsqu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public.

C-042-12-18 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'autoriser qu'un contrat de gré à gré pour honoraires professionnels excédant les seuils permis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* soit octroyé à la firme d'architecture G. Carazzato, architecte.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résultat du scrutin / Circonscription n° 11 (Une partie de Boucherville)

Au terme du premier tour de scrutin, madame Hélène Roberge annonce que madame Karyne Brossard a obtenu la majorité des voix exprimées.

Considérant la démission d'un membre du Conseil des commissaires représentant la circonscription n° 11 (une partie de Boucherville);

Considérant que cette démission était effective le mercredi 7 novembre 2018, soit quatre ans après la dernière élection scolaire générale tenue le 2 novembre 2014;

Considérant la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* (LQ 2018, chapitre 15), adoptée le 6 juin 2018, qui prévoit que l'élection scolaire générale qui devait se tenir le 4 novembre 2018 est reportée au 1^{er} novembre 2020 et que dans l'intervalle, une vacance à un poste de commissaire est comblée par le conseil des commissaires, plutôt que par la tenue d'une élection partielle;

Considérant que le Comité de parents a été consulté;

C-043-12-18 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

De nommer madame Karyne Brossard commissaire de la circonscription n° 11 de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Composition du Comité exécutif, durée du mandat de ses membres et nominations

6.4.1 Composition du comité exécutif et durée du mandat de ses membres

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Conseil des commissaires institue un comité exécutif formé du nombre de commissaires qu'il détermine, dont le président de la commission scolaire, ainsi que d'un commissaire coopté, le cas échéant, et d'au moins un commissaire représentant du Comité de parents;

Considérant que l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le Conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du Comité exécutif;

Considérant que la présidente de la commission scolaire occupe automatiquement la fonction de présidente du Comité exécutif (articles 155 et 179);

Considérant que le Conseil des commissaires souhaite que son vice-président occupe également la fonction de vice-président du Comité exécutif;

Considérant que des élections scolaires générales doivent avoir lieu le 1^{er} novembre 2020;

C-044-12-18 Il est proposé par madame Veronique Morel :

Que quatre membres du Conseil des commissaires, élus en application de la *Loi sur les élections scolaires*, dont la présidente et le vice-président du Conseil, fassent partie du Comité exécutif, avec un commissaire-parent, pour un total de cinq membres;

Que le mandat de tous les membres du Comité exécutif se termine lors de l'élection d'un nouveau Conseil des commissaires ou au plus tard le 15 décembre 2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4.2 Nomination des membres du comité exécutif

Madame Hélène Roberge, présidente, introduit le sujet et madame Catherine Houpert, secrétaire générale, explique la procédure d'élection prévue aux Règles de procédure des séances du Conseil des commissaires.

L'élection se fait, poste par poste, conformément à ces Règles, et ce, pour quatre des postes à pourvoir, le cinquième poste étant d'office dévolu à la présidente de la commission scolaire.

Nomination de deux scrutateurs

C-045-12-18 Monsieur Alain Langlois propose que madame Ondine Gazzé et monsieur Pierre Girard agissent comme scrutateurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nomination du commissaire-parent membre du Comité exécutif

Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature

C-046-12-18 Monsieur Normand Boisclair propose Madame Isabel Godard.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

C-047-12-18 Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Acceptation ou refus de mise en candidature

Sur appel de la présidente, madame Isabelle Godard accepte sa mise en candidature.

Madame Hélène Roberge déclare madame Isabel Godard élue membre du Comité exécutif.

Nomination du deuxième membre du Comité exécutif

Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature

C-048-12-18 Monsieur Alain Langlois propose sa propre candidature.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

C-049-12-18 Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Hélène Roberge déclare monsieur Alain Langlois élu membre du Comité exécutif.

Nomination du troisième membre du Comité exécutif

Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature

C-050-12-18 Monsieur Ronald Tremblay propose sa propre candidature.

Madame Béatrice Ronvaux propose sa propre candidature.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

C-051-12-18 Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présentation des candidats

Sur appel de la présidente, madame Béatrice Ronvaux présente sa candidature.

Sur appel de la présidente, monsieur Ronald Tremblay présente sa candidature.

Scrutin et décompte

On procède à un scrutin.

Résultat du scrutin

Madame Hélène Roberge annonce le résultat du scrutin pour le troisième poste au Comité exécutif. Madame Béatrice Ronvaux est déclarée élue à ce poste.

Nomination du quatrième membre du Comité exécutif

Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature

C-052-12-18 Monsieur Ronald Tremblay propose sa propre candidature.

Monsieur Gaétan Marcil propose sa propre candidature.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

C-053-12-18 Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présentation des candidats

Sur appel de la présidente, monsieur Gaétan Marcil présente sa candidature.

Sur appel de la présidente, monsieur Ronald Tremblay présente sa candidature.

Scrutin et décompte

On procède à un scrutin.

Résultat du scrutin

Madame Hélène Roberge annonce le résultat du scrutin pour le quatrième poste au Comité exécutif. Monsieur Ronald Tremblay est déclaré élu.

Nominations

Considérant l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Conseil des commissaires institue un comité exécutif formé du nombre de commissaires qu'il détermine, dont le président de la commission scolaire, ainsi que d'un commissaire coopté, le cas échéant, et d'au moins un commissaire représentant du comité de parents;

Considérant que l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le Conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du Comité exécutif;

Considérant que la présidente de la commission scolaire occupe automatiquement la fonction de présidente du Comité exécutif;

Considérant que le Conseil des commissaires souhaite que son vice-président occupe également la fonction de vice-président du Comité exécutif;

Considérant la résolution numéro C-044-12-18 qui fixe à cinq le nombre de membres du Comité exécutif, incluant la présidente, le vice-président et un commissaire-parent, et qui établit la durée de leur mandat;

C-045-12-18 Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

De nommer membres du Comité exécutif :

- Hélène Roberge (présidente)
- Alain Langlois (vice-président)
- Isabel Godard (commissaire-parent)
- Béatrice Ronvaux

— Ronald Tremblay

Que cette nomination soit effective à compter du 5 décembre 2018.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources informatiques

6.7 Nomination de deux coordonnateurs sectoriels de la gestion des incidents

Monsieur Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, présente ce dossier.

Considérant la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03), la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale*, l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit nommer deux (2) coordonnateurs sectoriels de la gestion des incidents pour le représenter en matière de gestion des incidents auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI) nommé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que le rôle et les responsabilités du responsable de la sécurité de l'information sont énoncés dans le Guide de nomination – Responsable de la sécurité de l'information (RSI), Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI);

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit faire parvenir à la Direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux, le nom et les coordonnées des coordonnateurs sectoriels de la gestion des incidents;

Considérant l'échange tenu lors de la séance de travail du 27 novembre 2018;

C-046-12-18

Il est proposé par monsieur Normand Boisclair :

De désigner messieurs Sylvain Deschênes et Jonathan Lemieux, régisseurs au Service des ressources informatiques de la Commission scolaire des Patriotes, afin d'exercer la fonction de coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

Madame Veronique Morel quitte la séance.

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter les points 10 et suivants, et de terminer avec le point 9.

10. PAROLE AU PUBLIC

Mesdames Sylvette David, Mélanie Demers et Karyne Brossard remercient les membres du Conseil des commissaires pour leur confiance.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Participation au Grand rassemblement pour les tout-petits à Québec
- Participation au Colloque de l'Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS) dont le thème était « Une gestion réinventée », en compagnie des membres de la direction générale de la Commission scolaire des Patriotes et de quelques directions d'établissement

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Prise de photo avec la mairesse de Beloeil à l'école secondaire Polybel pour souligner la signature du protocole d'entente pour l'utilisation des infrastructures

ACTIVITÉS CSP

- Présence à la rencontre du Comité de parents en compagnie du directeur général intérimaire pour présenter les priorités de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année 2018-2019

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Commission permanente de la mission éducative
- Rencontre du Conseil d'administration du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM)
- Formation « Soyez un acteur mobilisé dans votre milieu » le 24 novembre 2018 par madame Sophie Lemieux
- Rencontre du conseil d'administration de l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie
- Rendez-vous des partenaires en développement social de l'agglomération de Longueuil

CORRESPONDANCE REÇUE

Néant

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Normand Boisclair fait état des sujets abordés lors de la dernière rencontre du Comité de parents.

Madame Isabel Godard indique que le plan d'action du Comité de parents sera adopté lors de sa prochaine rencontre, le 13 décembre. Une conférence destinée à tous les parents, qui se tiendra au printemps, est également en cours de préparation. Par ailleurs, via le projet « Parents à l'école », une pièce de théâtre destinée aux parents sera présentée dans trois écoles secondaires au cours de l'hiver, en lien avec l'essoufflement parental. Des organismes de la région seront présents afin de faire connaître leur offre de service aux parents.

Monsieur Jean-François Lortie fait état de sa participation à la campagne de financement de l'école Saint-Charles, qui prend cette année la forme d'un brunch.

12.2 Parole aux autres commissaires

Néant

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

9.1 Avis du protecteur de l'élève

Huis clos

C-047-12-18 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 20.

Retour à l'assemblée publique

C-048-12-18 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 10.

Considérant que la Protectrice de l'élève a rendu, en date du 30 novembre 2018, un avis consécutif à une plainte dont elle a été saisie;

Considérant l'analyse de cet avis par les membres du Conseil des commissaires;

C-049-12-18 Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

De prendre acte de l'avis de la Protectrice de l'élève dans le dossier numéro CSP-30-11-2018, lequel considère la plainte fondée;

De prendre acte que plusieurs actions ont déjà été réalisées par l'école concernée en lien avec la situation dont il est fait état dans l'avis;

De mandater le Service des ressources humaines afin qu'un rappel soit fait à court terme, puis de façon régulière, aux directions et aux directions adjointes d'établissement, concernant les modalités d'application de *l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soin menaçant leur santé physique*;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-050-12-18 À 22 h 15, il est proposé par monsieur Alain Langlois d'ajourner la présente séance au 18 décembre 2018 à 18 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc